Annexe 25 du CoDT
Dossier N° 19/444

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame HELSON - DESMYTTERE demeurant rue du Patinage 35 à 1190 Forest.

Le terrain concerné est situé Clos du Vicinal, 15 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°363F.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes : la maison est constituée d'un volume principal, d'un volume secondaire accolé au volume principal et d'un car-port. Les matériaux de parement sont la brique de ton rouge-brun, avec châssis gris anthracite et toiture en tuiles plates gris anthracite.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du permis d'urbanisation :
- L'implantation du garage,
- Le niveau de la porte d'entrée,
- La hauteur sous corniche,
- Le matériau de toiture.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Colin), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 4 au 18 mars 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 20 février 2020